

accueil de loisirs du Chambon règlement intérieur



1-Présentation :

L'accueil de loisirs du Chambon, implanté sur la commune de Laguenne, est une propriété de la ville de Tulle. Il est géré par la Caisse des Ecoles de Tulle.

Ce centre est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports et reçoit le soutien de la CAF de la Corrèze.

L'équipe pédagogique du centre s'engage à appliquer les objectifs éducatifs de la municipalité qui sont :

- **Faciliter** l'accès aux activités, aux savoirs, à la culture, à l'autonomie
- **Impliquer** les jeunes, les familles
- **Fédérer** les acteurs et partenaires

Dans le cadre de l'accueil de loisirs du Chambon, nous avons privilégié les objectifs suivants :

- 1 Faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs.**
- 2 Faciliter l'accès à l'autonomie.**

2-Fonctionnement :

a) Modalités d'inscriptions :

Pour une première inscription, venez retirer un dossier à la Caisse des Ecoles qui se situe au Centre Culturel et Sportif, 36 avenue Alsace Lorraine à TULLE ou téléchargez-le sur le site de la ville <http://www.ville-tulle.fr>

Les dossiers doivent être ramenés ou envoyés par mail complets au C.C.S. avant la première venue de l'enfant au centre de loisirs.

Nous vous demandons de remplir ce dossier correctement afin que nous ayons tous les renseignements utiles en cas de problèmes (adresse, numéros de téléphones, allergies, vaccins, traitements, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...).

Pensez à nous avertir de tout changement de situation en cours d'année.

Vous avez la possibilité de visiter le centre avec votre enfant, pour cela, téléphonez pour prendre rendez-vous avec la directrice au 05.55.20.21.27 en semaine ou au 05.55.26.52.80 les mercredi après-midi ou les vacances scolaires.

Le Portail Famille

Le Portail Famille est un service gratuit de la **Ville de Tulle** et de **Tulle aggro**, qui vous permet d'accéder **sur internet**, à un espace personnalisé et sécurisé, afin de gérer vos démarches concernant :

 **Les services Jeunesse et Affaires scolaires de la Ville de Tulle**
> écoles et ALSH du Chambon : accueil, repas et transports.

Il permet de :

**mettre à jour votre dossier,
préinscrire votre enfant,
réserver les prestations souhaitées,
régler les factures et
s'informer sur l'actualité et l'activité des services.**

L'accès au **Portail Famille** est sécurisé par des codes d'accès : **identifiant** et **mot de passe**.

Mes codes d'accès me sont communiqués par mail (seulement si mon (mes) enfant(s) bénéficie(nt) d'un ou plusieurs services).

Afin de mieux retenir ce mot de passe, il vous est possible de le modifier.

*En vue d'améliorer la qualité du service et la sécurité des enfants,
désormais pour l'accueil de loisirs du **CHAMBON**, LA RÉSERVATION
EST OBLIGATOIRE :*

- **les mercredis** : pour le repas, l'accueil et le transport* du soir,
au plus tard la veille

La réservation peut se faire :

via **Le Portail Famille** jusqu'à 22h,
ou **le mercredi précédent, en venant chercher votre enfant**
en le signalant à la direction de l'ALSH du Chambon,
ou **avant 17h30**, par téléphone au **05 55 20 21 27**,
ou **avant 17h30**, par mail à **accueil@ville-tulle.fr**.

- **les vacances scolaires** :
pour le repas, l'accueil et le transport*
(matin et/ou soir),
au plus tard une semaine avant.

* ATTENTION
vous devez bien préciser
votre arrêt de bus :
Place Jean Tavé ou
Ecole Juliot Curie

La direction se réserve le droit de refuser un enfant non inscrit.

b) Accueil :

Le centre accueille les enfants de 3 à 15 ans issus de Tulle ou des communes extérieures, sous condition qu'ils soient à jour de leurs vaccinations.

L'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé, du comportement ou porteurs de handicap se fait dans le cadre de projets d'accueil individualisés après concertation avec le directeur de l'établissement et le médecin traitant de l'enfant.

L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis après-midi pendant la période scolaire, ainsi que pendant toutes les vacances scolaires. **Il est fermé les week-end et jours fériés.**

- Horaires :

- le mercredi

Les enfants scolarisés à Tulle (sauf l'école Sainte Marie), Laguenne, Cornil, Sainte Fortunade, Le Chastang et Ladignac sont pris en charge à la sortie des classes par un transporteur pour venir déjeuner au Chambon, pour les écoles de Tulle les enfants sont accompagnés par des animatrices ou animateurs du centre lors de ce transport. Si votre enfant n'est pas scolarisé dans ces écoles vous pouvez l'emmener directement au centre entre **12h et 12h30**.

Vous pouvez reprendre votre enfant soit entre **13h30 et 14h00** s'il n'est pas inscrit l'après-midi soit le soir entre **17h et 18h30** au Chambon ou entre **17h40 et 18h** aux arrêts de bus suivants :

- PLACE JEAN TAVE
- ECOLE JOLI OT CURIE (une garderie y est aussi assurée dès **7h30**)

- Pendant les vacances

***Sur place :**

L'accueil du matin se fait de **7h30 à 9h**.

Si votre enfant vient la matinée, vous pouvez le récupérer soit avant le déjeuner à **12h00** soit après entre **13h30 et 14h00**.

Si votre enfant vient l'après-midi vous pouvez l'amener soit avant le déjeuner à **12h00** soit uniquement l'après-midi à **13h30**

***En ville :**

Les enfants sont accueillis par un animateur à partir de **8h30** et peuvent être récupérés le soir entre **17h40 et 18h** aux arrêts de bus suivants :

- PLACE JEAN TAVE
- ECOLE JOLI OT CURIE (une garderie y est aussi assurée dès **7h30**)

Tout départ ou arrivée en dehors des heures citées ci-dessus devra être signalé à la direction.

Aucun enfant n'est autorisé à rentrer seul à son domicile sans une autorisation écrite et signée des parents. De même, vous devrez avertir le centre si une personne non inscrite dans le dossier vient récupérer l'enfant.

c) Groupes :

Les enfants sont répartis par années de naissance (ou de thème pour les stages) dans une salle qui leur est propre : les enfants de 3 à 6 ans au 1^{er} étage du château, les 7/15 ans dans les salles en contrebas. Aux vacances de Noël tous les enfants sont au château.

d) Equipements du centre :

Le centre possède 2 salles de sieste, 4 salles de restauration, une salle multimédia, une bibliothèque, une salle de motricité, des salles d'activités, un bureau de direction, une patinoire, des stades, une piste cyclable et des dépendances (prés, bois).

e) Activités :

- Les mercredis après-midi :

Il est proposé aux enfants des activités manuelles thématiques, de la cuisine, des jeux intérieurs ou extérieurs, du sport, des balades, des chants, des sorties ponctuelles.

Le Chambon et l'USEP se sont associés pour créer un pôle sportif unique. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 peuvent participer aux activités USEP. Les enfants de CE1 et CE2 peuvent participer à des activités sportives proposées et encadrées par les éducateurs sportifs municipaux.

Le bus part du Chambon à 13h30 pour emmener les enfants sur les différentes structures sportives de la ville, le retour au Chambon se fait à 16h30 pour leur laisser le temps de goûter.

- Les vacances :

Les animateurs établissent un programme d'activités en cohésion avec le projet éducatif de la ville et le projet pédagogique. Ce programme peut être amené à être modifié selon la météo, une fois établie il est consultable sur le site internet de la ville de Tulle, sur le portail famille de Tulle aggro, au Centre Culturel et sportif, à la mairie ou au Chambon.

Plusieurs stages à thème peuvent être proposés aux enfants sur inscription au Centre Culturel et Sportif.

Nous nous réservons le droit de refuser toute nouvelle inscription sur les stages à venir aux familles qui se seront inscrites et qui ne seront pas venues aux précédents stages (sauf raison médicale).

f) Repas :

Les repas sont pris dans des salles de restauration adaptées à l'âge des enfants et servis par du personnel municipal qui assure aussi l'entretien du centre. Les repas et les pique-niques sont fournis par la cuisine centrale de la ville de Tulle.

Le goûter de l'après-midi est fourni par le centre.

Aucun repas ne peut être donné à un enfant allergique sans un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

3-Tarifs :

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfant à charge. A ceux-là sont déduits les bons CAF pour ceux qui en bénéficient.

Une facture mensuelle sera adressée à votre domicile.

Attention, toute réservation faite et non annulée, au moins la veille pendant les vacances ou le mercredi matin avant 9h30 pour les mercredis, sera facturée, sauf justificatif médical.

4-Encadrement :

Les mercredis, les enfants sont encadrés par du personnel municipal qualifié (BAFA, ETAPS).

Pendant les vacances, l'encadrement est composé de personnel municipal et d'animateurs extérieurs qualifiés (BAFA, stagiaires BAFA ou CAP petite enfance).

Des intervenants diplômés sont amenés à intervenir pour des activités spécifiques (tir à l'arc, escalade, tennis, kayak...)

Les animateurs sont présents aux différents arrêts de bus ou à la garderie. Ils sont là pour vous informer, vous écouter. Ils sont le relais entre le centre et vous. N'hésitez pas à communiquer avec eux.

Une directrice est présente les mercredis et sur chaque séjour.

5-Accès au centre :

Pour des raisons de sécurité la circulation est en sens unique, l'accès au centre se fait par le bas (stade) et la sortie par le haut. Les véhicules doivent être stationnés derrière les barrières.

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur l'esplanade.

6-Traitement médical :

En cas de traitement médical passager, nous vous demandons de faire en sorte, avec votre médecin, que l'enfant n'ait pas de prise de médicament à midi.

Dans le cas d'un traitement long, il est obligatoire de fournir l'ordonnance.

La prise de médicament est placée sous la responsabilité de la directrice.

7-Sécurité / Hygiène :

En cas d'accident, la direction prévient les secours et les parents. A cet effet, n'oubliez pas de remplir l'autorisation médicale sur la fiche sanitaire dans le dossier d'inscription.

Pour le bien-être de tous, il est demandé aux parents de contrôler régulièrement la tête de leur enfant et de ne pas hésiter à lui faire des shampoings préventifs.

Il est interdit de fumer à l'intérieur et aux abords des bâtiments.

8-Perte ou vol :

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de tout objet ou vêtement personnels apportés par les enfants au centre.

Pensez à marquer les vêtements et sacs de vos enfants.

9-Comportement :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe éducative ainsi que le matériel mis à leur disposition.

Ils doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux adultes.

Le personnel est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective du centre, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.

Si ce comportement persiste, une exclusion d'abord temporaire, voire définitive après nouvel essai, pourra être décidée par la direction dans un souci de protection des autres enfants.

10-Divers :

Pour les jeunes enfants, prévoyez des vêtements de rechange et un doudou si besoin.

L'été, munissez tous les jours votre enfant d'un sac avec maillot de bain, serviette, casquette et crème solaire.



A BIEN TÔT !



Contacts et inscription

Portail famille Tulle agglo

Centre Culturel et Sportif : 05.55.20.21.27 ou accueil@ville-tulle.fr

Chambon : 05.55.26.52.80 ou corinne.goutte@ville-tulle.fr